

## SAINTE JEANNE D'ARC EN ANJOU

- *Charles VII élevé à Angers • Jeanne à Saumur, Trèves et Glanfeuil*
- *Une protection miraculeuse de Jeanne • Une statue en hommage aux femmes*
- *12 années de retard à cause d'une faute d'orthographe*

Lorsque Jeanne naît à Domrémy en 1412, à l'autre bout de la France, un jeune homme âgé de 9 ans s'apprête à se fiancer à Marie d'Anjou, fille de Louis II duc d'Anjou et de Yolande d'Aragon. Ce jeune homme est le comte de Ponthieu, futur Charles VII. Il sera élevé au château d'Angers, dans la résidence de sa belle-famille, avec les autres enfants du duc d'Anjou : le futur Louis III et son frère cadet, le futur Roi René.

Mais en 1420, la mère du jeune homme, Isabeau de Bavière – de sinistre mémoire ! – signait le traité de Troyes, faisant d'Henry V d'Angleterre l'héritier légitime – ou plutôt *légal* – du royaume de France.

Le mariage du comte de Ponthieu et de Marie d'Anjou sera néanmoins célébré en 1422. Marie savait-elle qui elle épousait ? Charles n'était plus l'héritier officiel de la couronne de France, et lui-même, comme beaucoup dans son entourage, doutait de sa propre identité, tant la vie dissolue de sa mère avait ébranlé les fondements de la couronne de France. Aussi la mission de Jeanne consistera-t-elle premièrement à confirmer à Charles son ascendance royale. Ce sera l'objet de la première entrevue privée entre Charles et Jeanne à Chinon.

Toujours est-il que le mariage du « gentil dauphin » avec Marie d'Anjou amènera des Angevins dans les rangs de Jeanne. Ainsi Louis III d'Anjou fera toute la campagne de France en 1429, accompagné du sire du Lude (tué à Jarzeau) et du seigneur de Trèves et de son épouse qui seront de puissants appuis pour Jeanne. Le futur roi René assistera au sacre de Charles VII à Reims, et deviendra alors un des plus ardents chevaliers de Jeanne, qu'il avait eu l'occasion de voir dès les premiers jours à la cour de Lorraine. Mais parmi les capitaines compagnons de la Pucelle, celui qui vécut le plus dans son intimité fut sans doute le duc d'Alençon. Celui-ci était cousin du roi, pair de France, et, pour ce qui concerne l'Anjou, seigneur de Pouancé, Château-Gontier et La Flèche. Son grand-père, compagnon de du Guesclin, avait passé sa vie à combattre les Anglais, et son père était mort à Azincourt face aux Anglais également. Lui-même avait été fait prisonnier à la bataille de Verneuil en 1424, puis libéré trois ans plus tard contre une substantielle rançon.

*Rendu à la liberté en 1427, il vit Jeanne ; il l'admira ; il l'aima, à la manière dont un brave guerrier aime son glorieux frère d'Armes. Il avait 20 ans. Jeanne en avait 17. La jeune paysanne répondit par des sympathies fraternelles à celles du gentilhomme. Il y avait même je ne sais quoi de maternel dans sa sollicitude pour Jean d'Alençon. Elle avait dit à sa jeune femme : « Je prends votre mari sous ma garde. Je vous le rendrai sain et sauf. » On sait comment elle le sauva de la mort (Chanoine Uzureau, *L'Anjou historique*, novembre 1919).*

Jean d'Alençon fit en 1456 une déposition lors du procès de réhabilitation dans laquelle il raconta cette protection miraculeuse :

*Lorsque je quittai ma femme pour venir à l'armée avec Jeanne, ma femme lui dit : « Jeannette, je crains beaucoup pour mon mari. Il sort à peine de prison, et il a fallu dépenser tant d'argent pour sa rançon que je le prierais bien volontiers de rester au logis. » A quoi Jeanne répondit : « Madame, soyez sans crainte. Je vous le rendrai sain, et en meilleur état qu'il n'est. »*

Cette scène se passa à l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, près de Saumur, telle que nous la rapportent les chroniques de Perceval de Cagny, écuyer du duc d'Alençon :

*Et ne fut gaires après sa venue à Chinon que elle ala veoir la duchesse d'Alençon en l'abbaye de Saint-Florent près Saumur, là ou elle estoit logiée. Dieu sçait la joye que la mère dudit d'Alençon, lui et laditte fille d'Orléans, sa femme, lui firent par III ou IV jours qu'elle fut audit lieu.*

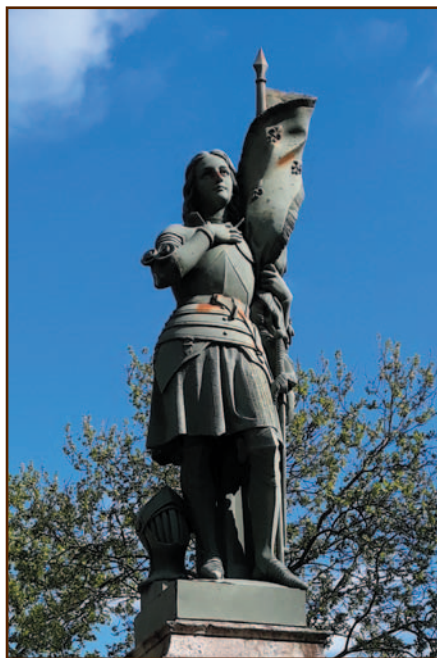
*Et, après ce, toujours depuis, se tint plus prouchaine et accointe du duc d'Alençon que de nul autre, et toujours, en parlant de luy l'appelait « Mon beau duc », et non autrement.*

Jeanne avait reçu mission de délivrer non seulement la ville d'Orléans, mais également le duc Charles d'Orléans alors prisonnier en Angleterre. Or la fille de celui-ci était l'épouse du duc d'Alençon. Cette dernière vivait avec sa belle-mère à l'hôtellerie de l'abbaye de Saint-Florent-le-Jeune. C'est donc tout naturellement que la Pucelle lui rendit visite. Cette visite eut sans doute lieu au mois de mars 1429, après sa première entrevue avec le

roi (10 mars), et avant son voyage à Poitiers.

Saumur était à une journée de cheval de Chinon, et Jeanne passa trois ou quatre jours à Saumur. Il est très probable qu'elle profita de ces quelques jours pour pousser jusqu'à Trèves dont le seigneur était Robert Le Maçon, ancien chancelier de France sous Charles VI et conseiller du dauphin. Il fut très tôt mêlé à la vie publique de Jeanne, et son épouse avait été l'une des deux femmes qui avaient dû juger de la virginité de « la bergerette ».

Yolande d'Aragon, belle-mère de Charles VII, résidait le plus souvent quant à elle au château de Saumur, où elle devait mourir. Cette femme énergique allait assembler des troupes et assurer des convois de vivres afin de délivrer Orléans. Jeanne dû très probablement la rencontrer à cette occasion. Or Yolande d'Aragon était très liée à l'abbaye de Saint-Maur, maison-mère de l'ordre bénédictin en France, fondée par le disciple de saint Benoît. D'où il est aussi probable que la Pucelle s'y rendit comme l'atteste l'inscription figurant dans la chapelle de l'abbaye (cf. notre chronique n° 22, sept. 2023). L'escapade angevine dut donc durer entre 5 et 6 jours.





L'abbaye de St-Florent -lez-Saumur en 1699

La promesse de Jeanne à l'épouse du duc d'Alençon devait donner lieu à une protection divine dans les circonstances suivantes :

Lors du siège de Jargeau, quand on résolut de mener l'assaut, Jeanne dit au duc d'Alençon :

*« Avant, gentil duc, à l'assaut ! Mais celui-ci trouvait qu'on allait trop vite en besogne. Alors la Pucelle lui répartit : Ne doutez pas. L'heure est bonne quand il plaît à Dieu. Il faut besogner quand Dieu veut. Besognez, et Dieu besognera. Et peu après : Ab ! gentil duc, as-tu peur ? Ne sais-tu pas que j'ai promis à ta femme de te ramener sain et sauf ? »*

Jean d'Alençon rapporta alors cette anecdote :

*« Durant l'assaut, comme j'étais à une certaine place, Jeanne me dit : « Retirez-vous de là. Si vous ne vous retirez, cette machine vous tuera. » Je me retirai ; et peu après, la machine que Jeanne m'avait désignée tua le sire du Lude, à la place même d'où je m'étais retiré. Tout cela me fit grande impression. J'étais fort émerveillé des paroles de Jeanne et de la vérité de ses prédictions. »*

Nous devons également à cette déposition de Jean d'Alençon un témoignage direct sur la mission et la sainteté de Jeanne :

*Maintes fois j'ai entendu Jeanne disant au roi qu'elle durerait un an, pas beaucoup plus, et qu'on pensât à bien besogner pendant cette année ; car, selon son dire, elle avait quatre charges : mettre en fuite les Anglais, faire couronner et sacrer le roi à Reims, délivrer le duc d'Orléans des mains de l'ennemi, et faire lever le siège d'Orléans.*

*Jeanne était chaste ; elle haïssait fort cette espèce de femmes qui suivent les armées. Un jour, à Saint-Denis, au retour du sacre du roi, je la vis qui poursuivait une jeune ribande l'épée à la main ; elle brisa même son épée dans cette poursuite.*

*Elle s'irritait aussi grandement quand elle entendait jurer les hommes d'armes et elle les grondait avec véhémence. Elle me grondait moi en particulier, car il m'arrivait de jurer. Mais quand je la voyais, je mettais un frein à mes jurements.*

*[...] Autant que j'ai pu en juger, je tiens Jeanne pour bonne catholique et prude femme. Je l'ai vue maintes fois recevoir le corps du Christ. A la vue du corps de Notre-Seigneur, elle se prenait souvent à pleurer avec grande abondance de larmes. Elle communiait deux fois la semaine et se confessait fréquemment.*

*Dans tous ses faits, hors le fait de la guerre, Jeanne était simple et toute jeune fille. Mais dans le fait de la guerre, elle était fort experte, tant pour porter la lance que pour réunir une armée et ordon-*

*ner un combat et disposer l'artillerie. Tous s'émerveillaient de voir que, dans les choses militaires, elle agit avec autant de sagesse et de prévoyance que si elle eût été un capitaine ayant guerroyé 20 ou 30 ans. C'était surtout dans le maniement de l'artillerie qu'elle s'entendait bien.*



L'église St-Barthélémy de Saumur, vestige de l'abbaye fortifiée.

Le sacre de Charles VII a lieu le dimanche 17 juillet 1429 à Reims. Des Angevins y assistent, et trois d'entre eux, Pierre de Beauvau, Moréal et Lussé, en adressent une intéressante relation à Yolande d'Aragon, mère de Louis III d'Anjou et du futur Roi René, et à sa fille Marie d'Anjou, épouse de Charles VII et désormais reine de France :

*Nos souveraines et très redoutées dames,*

*Plaise vous sçavoir que yer le roy arriva en ceste ville de Rains, ouquel [dans laquelle] il a tronvé toute et pleine obéissance. Aujourd'hui, a esté sacré et couronné ; et a esté moult belle chose à voir le beau mystère, car il a esté auxi solempnel et accoustré de toutes les besognes y appartenans, auxi bien et si convenablement pour faire la chose, tant en abis royaux et autres choses nécessaires, comme s'il eust mandé un an auparavant ; et il y eu autant de gens que c'est là chose infinie à escrire, et auxi la grande joye que chacun en avoit.*

*Messeigneurs le duc d'Alençon, le comte de Clermont, le comte de Vendosme, les seigneurs de Laval, et de La Tremoille, y ont esté en abis royaux, et monseigneur d'Alençon a fait le roy chevalier, et les dessusditz représentoient les pairs de France ; monseigneur d'Albret a tenu l'espée durant ledit*

*mystère devant le roy ; et pour les pairs de l'Église y estoient avec leurs croces et mitres messeigneurs de Rains et de Châlons, qui sont pairs ; et en lieu des autres, les évêques de Séz et d'Orléans, et deux autres prélas ; et mondit seigneur de Rains y a fait ledit mystère et sacre qui lui appartient.*

*Pour aller quérir la sainte ampolle en l'abaye de Saint-Remy et pour l'apporter en l'église de Nostre-Dame, où a esté fait le sacre, furent ordonnez le mareschal de Bossac, le seigneurs de Rays, Graville, et l'admiral, avec leurs quatre bannières que chacun portoit en sa main, armez de toutes pièces et à cheval, bien*

*accompagnez pour conduire l'abbé audit lieu, qui apportoit ladite ampolle ; et entrèrent à cheval en ladite grande église et descendirent à l'entrée du chœur, et en cet estat l'ont rendue après le service en ladite abaye ; lequel service a duré depuis neuf heures jusqu'à deux heures. Et à l'heure que le roy fut sacré, et auxi quand l'on lui assist la couronne sur la teste, tout homme cria « Noël ! » et trompettes sonnèrent en telle manière qu'il semblaient que les voultres de l'église se deussent fendre.*

*Et durant ledit mystère, la Pucelle s'est toujours tenue joignant du roy, tenant son estendart en sa main. Et estoit moult belle chose de voir les belles manières que tenoit le roy et auxi la Pucelle. Et Dieu sache si vous y avez esté souhaitées.*







*Demain s'en doit partir le  
roy tenant son chemin vers Paris.  
La Pucelle ne fait doute qu'elle  
ne mette Paris en obéissance.*

*Nos souveraines et redoutées  
dames, nous prions le benoist  
Saint-Esprit qu'il vous donne  
bonne vie et longue.*

*Eschrift à Rains, ce dimanche  
XVII<sup>e</sup> de juillet.*

Yolande d'Aragon

*Vos très humbles et obéissants serviteurs.  
Beauvau, Moréal, Lusé.*

Le lendemain du sacre, lundi 18 juillet 1429, Charles VII guérissait des écrouelles, apportant ainsi à son peuple la preuve de son onction royale. La route de Paris était ouverte. La libération de la France était inéluctable.

Jean de Jacquolot



## Les tribulations de la statue d'Angers

Le 7 octobre 1893, mourait à Angers M. Auguste Giffard, ancien conducteur des Ponts-et-Chaussées qui, suivant divers testaments successifs, instituait la Ville d'Angers sa légataire universelle, à charge d'exécuter certaines clauses au nombre desquelles se trouvait l'érection de plusieurs statues.

Le Conseil municipal accepta le legs et émit l'avis de *suivre scrupuleusement les volontés du testateur.*

Reconnaissons-le, la liste des statues à ériger ne révèle pas une grande dévotion pour les saints qui ont illuminé l'histoire de France, mais davantage une admiration pour les femmes en général. Ainsi l'écrivait-il explicitement dans son testament :

*Nous avons toujours cherché à faire le plus possible en faveur des femmes si déshéritées et par vive sympathie pour elles, soit par des portraits et des statues en leur honneur, surtout de deux des plus illustres d'entre elles : Jeanne d'Arc et Marguerite d'Anjou.*

Ainsi en témoigne la liste des statues à ériger : la Vénus d'Arles, la Vénus de Mathurin Moreau, Marguerite d'Anjou et son fils, Mme Vigée-Lebrun pour faire pendant à David d'Angers, Mlle Mars de Thomas, Robert-le-Fort (un intrus dans la liste, mis à l'honneur dans la Douce au milieu de cette population de travailleurs qu'il a si énergiquement défendus contre les Normands), Pomone (déesse des fruits et de la nature domestiquée), la Source de Sauvageot (mettant en scène une autre déesse), et enfin la Jeanne d'Arc « de Tussay ».

Pour Marguerite d'Anjou, M. Giffard s'exprime ainsi : *Cette statue est une espèce de dette de cœur et de justice que je tenais à payer ici aux femmes en général et en particulier à cette protectrice des arts et des lettres.*

Quant à celle de Jeanne d'Arc, il précise dans ses codicilles successifs : *La Ville aura le choix entre celle de Domrémy, celle de Tussay ou celle de Vaucouleurs en projet ou bien Jeanne d'Arc dite du Sacre, avec drapeau de Tussay, ou encore de Jeanne d'Arc dite "du Sacre", de Tussay (Meuse).*

Tout ce qui concernait les statues de Mme Vigée-Lebrun, Marguerite d'Anjou, Mlle Mars, et de la Source de Sauvageot fut réglé assez vite, et si l'érection de ces monuments ne se fit pas toujours dans l'ordre demandé par le testateur, au moins virent-ils le jour assez rapidement. Mais il n'en fut pas de même de la statue de Jeanne d'Arc...

Auguste Giffard avait bien précisé à plusieurs reprises l'ordre de priorité des monuments : Jeanne d'Arc venait toujours en 2<sup>e</sup> ou en 3<sup>e</sup> position. Et d'en préciser les délais : *dans la troisième année du décès.* Or le donateur était décédé le 7 octobre 1893. Le Conseil municipal fut donc saisi de la question le 24 mars 1897, où un adjoint rappela que la ville était tenue par le testament de M. Giffard, notant que l'avenue du Mail avait été prolongée jusqu'à la voie de chemin de fer pour accueillir la statue. Un concours avait également été ouvert pour l'érection du piédestal, mais de la statue, il n'était toujours pas question, sans qu'aucun motif ne fût allégué !

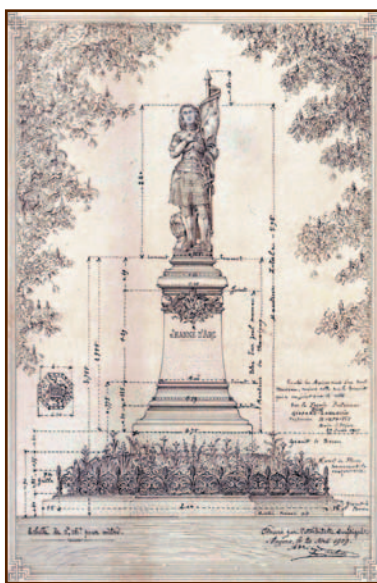
Ces attermoissements doublés de silence traduisaient en effet un terrible embarras. Auguste Giffard avait parlé d'une statue « de Tussay (Meuse) », or on ne parvenait pas à identifier ce mystérieux Tussay ! On adressa alors un courrier à *Monsieur le Maire, Tussay (Meuse)*. Laquelle lettre revint avec la mention : *localité inconnue.* On écrivit ensuite à Orléans et à Rouen, mais tous ignoraient la *Jeanne d'Arc de Tussay*.

Ce faisant, la Commission du legs Giffard se réunissait régulièrement, et des critiques jaillissaient de la part de conseillers municipaux. Dès que le budget était mis en discussion, une question gênante perturbait les débats. Lors de la séance du 19 juin 1899, sur l'interpellation d'un conseiller, l'adjoint aux finances se défilait sur son collègue des Beaux-Arts. On promit de s'en occuper dans les trois mois. Et puis plus rien... Le 25 juillet 1900, nouvelle réclamation d'un conseiller, à la suite de laquelle on ordonne que les fonds du

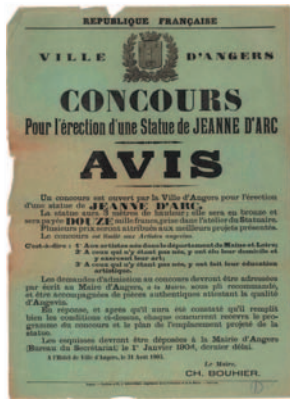
legs trouvent enfin leur emploi. Et toujours rien...

En mai 1902, un courrier était adressé au maire par M. Henry Jouin, secrétaire de l'Institut national des Beaux-Arts, dans lequel il mentionnait : *Si vous disposez d'un reliquat sur le legs Giffard, destiné à doter Angers d'une Jeanne d'Arc (ainsi que vous voulez bien me l'expliquer dans votre lettre en date du 27 février), serez-vous en mesure d'écarter les modèles de Tusey et de Domrémy ?*

On découvrait alors la méprise qui avait embourbé le projet depuis le décès d'Auguste Giffard : une simple faute d'orthographe ! Mais on n'était pas plus renseigné sur l'identité de ce Tusey, artiste ou commune ! En 1903, la Commission du legs, suivant les conseils de M. Jouin, décidait de s'affranchir des volontés formelles du testateur,



Plan de l'architecte Adrien Dubos,  
20 avril 1909 (Arch. municip.)



Affiche du concours de 1903 (Arch. municipales)

préférant soumettre le projet à un concours ouvert aux sculpteurs angevins, plutôt que de s'investir dans des recherches hasardeuses pour une statue « à écarter ». La même commission décidait en même temps d'ériger la statue dans le jardin du Mail, dans l'hémicycle situé près de la grille de l'avenue Jeanne d'Arc.

Mais l'Auto-Vélo-Club d'Angers émit aussitôt des protestations : cet emplacement allait gêner les courses de bicyclettes ! Alors on décida d'un nouvel emplacement : au fond

de l'avenue du Mail, au-delà de la rue Franklin.

Et les difficultés n'étaient pas terminées : le nouvel emplacement est renvoyé à l'étude ; la somme allouée pour la réalisation de la statue elle-même est jugée largement insuffisante ; la constitution du jury du concours blesse des susceptibilités ; et surtout, le résultat dudit concours est décevant : *Après examen des modèles présentés, mentionnés au procès-verbal, le Jury ne croit pas pouvoir engager la Municipalité d'Angers à faire exécuter aucun d'eux.* Alors on décide de répartir la prime du gagnant entre les artistes participants. Et on n'a toujours pas de statue. Et nous sommes en 1904.

De décembre 1904 à décembre 1906, l'affaire sombre dans l'oubli. Pendant ce temps, le capital est placé et s'accroît. Le 17 décembre 1906, le rapporteur de la Commission des finances propose d'utiliser cette plus-value pour organiser un concours en vue d'ériger un monument, sans autre précision ni sur sa nature ni sur son emplacement. Le principe est accepté et on propose alors un monument à la mémoire des victimes de la catastrophe du pont de la Basse-Chaine. Mais des avis opposés s'élèvent : il faut respecter les vœux d'Auguste Giffard !

Il faut attendre le 15 mars 1907 pour que la Commission du legs Giffard se réunisse à nouveau. Certains veulent utiliser le reliquat du legs pour refaire les ornements du Grand-Théâtre, un autre réclame un monument à la mémoire des Angevins tombés à la guerre de 1870, un troisième le remplacement des lions du Mail par des statues, et un dernier exige enfin l'érection de la statue de la Jeanne d'Arc... « de Tussay » !!!

La discussion, assez confuse, se termine par une conclusion cherchant à satisfaire le plus grand monde : on demandera à un artiste, M. Charpentier, auteur d'une statue de Jeanne, le prix d'une reproduction en fonte, dans le but de l'ériger dans le jardin du Mail ; on décide également de l'érection d'un monument aux morts pour la patrie, et du transfert des lions du Mail sur le pont du Centre (aujourd'hui de Verdun), et de leur remplacement par des vases décoratifs.

Les réunions suivantes des 21 et 28 juin 1907 ne font qu'ajouter à la confusion : la solution du statuaire Charpen-

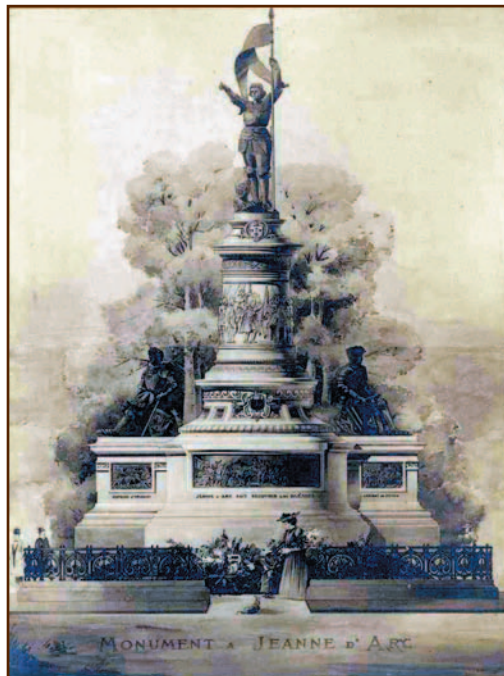
tier ne fonctionne pas, on veut acheter une statue équestre de la Pucelle, mais il faut de l'argent pour le piédestal, ainsi que pour un monument aux morts. Mais les Angevins réclament un concours, donc on renonce à l'achat de la statue équestre. Un conseiller propose alors l'achat d'une statue en plâtre à exposer dans un musée. Un autre veut réunir les deux monuments en un seul : Jeanne d'Arc au sommet, et des bas-reliefs en l'honneur des Angevins morts au champ d'honneur sur le piédestal. Un autre propose aussi de placer les lions du Mail au Palais de Justice...

Le 20 décembre 1907, le Conseil municipal renvoie la question aux commissions concernées et à celle du legs Giffard : tout est remis au point de départ, statue et emplacement !

Les élections municipales de 1908 amènent une nouvelle équipe à la mairie. Celle-ci reprend les affaires en souffrance, et notamment l'épais dossier du legs Giffard. Dès le mois de mai, on initie une correspondance avec les maires de différentes villes possédant des statues de Jeanne d'Arc. Le secrétaire de mairie de Bar-le-Duc, en réponse, mentionne alors dans un courrier : *Les fonderies de Tusey forment un écart dépendant du bourg de Vaucouleurs.* La lumière surgit enfin.

Le conseil municipal du 8 juillet 1908 peut alors satisfaire la demande d'Auguste Giffard. La fonderie de Tusey, contactée dès le 3 août, fait parvenir des photos de la statue nommément désignée dans le testament. Le 30 octobre, la résolution de l'érection de la statue est arrêtée, et M. Dubos, architecte de la ville, chargé d'exécuter le piédestal. La statue dite *du Sacre*, de Tusey, arrive à Angers le 25 mars 1909, et sera inaugurée le 27 juin... avec 12 années de retard sur les dispositions testamentaires d'Auguste Giffard.

Peut-être, si ce dernier l'avait nommée *Jeanne d'Arc, dite "du Sacre", de Pierson*, ce délai eût-il été raccourci ? Car son auteur, resté fort discret dans toutes ces vicissitudes, se nommait Martin Pierson, un habitant de Vaucouleurs auquel il n'est peut-être



Projet d'Adrien Dubos, vers 1907 (Arch. municip.)

pas trop tard de rendre hommage...

J. de J.

### Sources :

- ◆ Chanoine Uzureau, *L'Anjou historique*, novembre 1909, *Jeanne d'Arc et l'Anjou* ;
- ◆ *L'Abbaye Saint-Maur de Glanfeuil*, 1975, 48 pages
- ◆ « PHistorique – Les Portes du temps », septembre 2021,



Inauguration de la statue le 27 juin 1909 (Archives municipales)

Dr LABESSE (Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers) : *Mais, où est la statue Jeanne d'Arc à ANGERS d'Auguste Giffard ?*